



Évolutions du document d'urbanisme

Procédure en cours

Déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLUi-H valant SCoT Coeur de Chartreuse

Un projet d'aménagement paysager comprenant une plateforme de jeu, un espace public et des stationnements sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers (38380) par la communauté de Communes Coeur de Chartreuse, nécessite la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – PLUi-H valant SCoT Coeur de Chartreuse.

Une procédure de **déclaration de projet n°1** a été engagée en ce sens avec la création d'un sous-secteur spécifique en zone NL : **NL1**.

La déclaration de projet fera l'objet d'une enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R153-55 du code de l'urbanisme.

À consulter

- [Arrêté N°2024-020 prescrivant la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUi-H Coeur de Chartreuse](#)
- [Projet](#)
- [Avis de la MRAE](#)
- [Avis d'ouverture d'enquête publique](#)



- Contacts
- Délibérations
- Déchèteries
- Services familiaux
- Publications
- Offre emplois
- PLU-H valant SCOT
- ECOWORK Chartreuse

Actualités



Bébés - Halte-garderie itinérante
En savoir plus sur la structure.

Fête du Sol Vivant 2024
Partez à la découverte de nos animations autour du compostage et du jardin.

Urbanisme
Ouverture Enquête Publique pour déclaration de projet n°1 / Projet d'aménagement paysager comprenant une plateforme de bus, un espace public et des stationnements sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers

TOUTES LES ACTUALITÉS

Agenda

AGENDA DES 7 PROCHAINS JOURS À PROXIMITÉ 1/23

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la déclaration de projet numéro 1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et ayant valeur de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

Par arrêté (2024-022 en date du 3 octobre 2024), le président de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (ci-après l'intercommunalité) a autorisé la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et ayant valeur de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de 16 jours, à compter du 21 octobre 2024 – 9h00 et jusqu'au 5 novembre 2024 – 17h00.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers. L'objectif de l'opération est de permettre la construction d'un logement individuel de type maison individuelle.

Le dossier d'enquête publique, de titre de l'article L1024 du code de l'urbanisme porte à la fois sur l'avis de compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et ayant valeur de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, ainsi que sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et ayant valeur de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Pour consulter l'enquête publique, le Président de l'intercommunalité de Chartreuse a désigné M. François TISSIER en qualité de commissaire enquêteur chargé et M. Jean-Michel BOUTENIR en qualité de secrétaire.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter les observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert, ainsi que les notes des commissaires enquêteurs et du secrétaire.

Le commissaire enquêteur titulaire se trouve à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions d'observations et propositions de modifications de l'avis de compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et ayant valeur de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Le présent avis est soumis au titre de l'article L. 1024 du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain situé sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

Urbanisme

Couverture Environnementale
Projet d'aménagement
commune de Saint-Christophe-sur-Guiers

Horaires
Accueil
Mardi, Mercredi et Jeudi
de 9h à 11h30

Permanence téléphonique tous les jours

Rechercher...

Contact
Pôle tertiaire
Zi Chartreuse-Guiers
38380 Entre-deux-Guiers
accueil@coeurdechartreuse.fr